

---

Avis de motion et dépôt du projet de règlement	:	<u>14 juin</u>	2021	(No 2021-224)
Adoption	:	<u>12 juillet</u>	2021	(No 2021-262)
Publication	:	<u>13 juillet</u>	2021	

---

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1243 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Ville de Montmagny le 8 juin 2020, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau*, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé par un membre du conseil et que des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

CONSIDÉRANT QUE la greffière mentionne l'objet de ce règlement et sa portée;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé à la séance du 14 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ PAR RÈGLEMENT NUMÉRO 1243-1 DE CE CONSEIL CE QUI SUIT :

1. **OBJET**

Le présent règlement vise à contribuer à la relance économique du Québec.

2. **AJOUT DE L'ARTICLE 7.1**

Le Règlement numéro 1243 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

7.1 **MESURES FAVORISANT LES BIENS, LES SERVICES ET LES FOURNISSEURS QUÉBÉBOIS**

Sans limiter la portée de l'article 7 et sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public, la Ville doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

**3. REMPLACEMENT DE L'ANNEXE I**

L'Annexe I du Règlement 1243 sur la gestion contractuelle est remplacée par l'Annexe I jointe au présent règlement.

**4. REMPLACEMENT DE L'ANNEXE III**

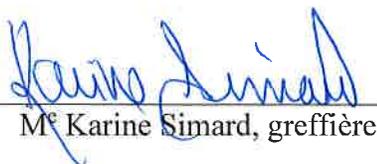
La section 1 de l'Annexe III du Règlement 1243 sur la gestion contractuelle est remplacée par l'Annexe II jointe au présent règlement.

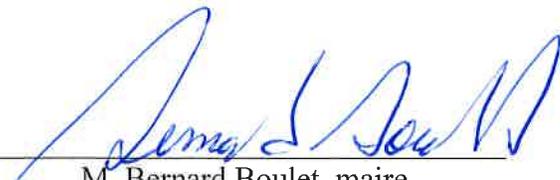
**5. REMPLACEMENT DE L'ANNEXE IV**

L'Annexe IV du Règlement 1243 sur la gestion contractuelle est remplacée par l'Annexe III jointe au présent règlement.

**6. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

  
M<sup>re</sup> Karine Simard, greffière

  
M. Bernard Boulet, maire

Signé à Montmagny le 13 juillet 2021.

## ANNEXE I

### Déclaration du soumissionnaire

Je soussigné(e), en présentant la soumission ou offre ci-jointe (ci-après la « soumission ») à :

Ville de Montmagny  
143, rue Saint-Jean-Baptiste Est  
Montmagny (Québec) G5V 1K4

pour

**Appel d'offres :** \_\_\_\_\_

suite à l'appel d'offres (ci-après l'« appel d'offres ») lancé par :

**Ville de Montmagny**

déclare ce qui suit et certifie que ces déclarations sont vraies et complètes à tous les égards.

Je déclare, au nom de \_\_\_\_\_ que  
(Nom du soumissionnaire (ci-après le « soumissionnaire »))

1. J'ai lu, je comprends et je suis au fait que ce document fait partie intégrante du présent appel d'offre et qu'il doit être signé et assermenté sous peine de non-conformité.
2. Je sais que la soumission ci-jointe peut être disqualifiée si les déclarations contenues à la présente déclaration ne sont pas vraies ou complètes à tous les égards.
3. Je sais que le contrat, s'il m'est octroyé, peut être résilié si les déclarations contenues à la présente déclaration ne sont pas vraies ou complètes à tous les égards.
4. Je suis autorisé par le soumissionnaire à signer la présente déclaration et à présenter, en son nom, la soumission qui y est jointe et je joins ma résolution.
5. Toutes les personnes dont les noms apparaissent sur la soumission ci-jointe ont été autorisées par le soumissionnaire à fixer les modalités qui y sont prévues et à signer la soumission en son nom.
6. Aux fins de la présente déclaration et de la soumission ci-jointe, je comprends que le mot « concurrent » s'entend de tout organisme ou personne, autre que le présent soumissionnaire :
  - a) Qui a été invité par l'appel d'offres à présenter une soumission;
  - b) Qui pourrait éventuellement présenter une soumission suite à l'appel d'offres compte tenu de ses qualifications, ses habiletés ou son expérience.
7. Le soumissionnaire déclare (cocher l'une ou l'autre des déclarations suivantes) :
  - a) Qu'il a établi la présente soumission sans collusion et sans avoir communiqué ou établi d'entente ou d'arrangement avec un concurrent.
  - b) Qu'il a établi la présente soumission après avoir communiqué ou établi une entente ou un arrangement avec un ou plusieurs concurrents et qu'il divulgue, dans le document ci-joint, tous les détails s'y rapportant, y compris le nom des concurrents et les raisons de ces communications, ententes ou arrangements.
8. Sans limiter la généralité de ce qui précède à l'article 7 a) ou b), le soumissionnaire déclare qu'il n'y a pas eu de communication, d'entente ou d'arrangement avec un concurrent relativement :

- a) Aux prix;
- b) Aux méthodes, aux facteurs ou aux formules pour établir les prix;
- c) À la décision de présenter ou de ne pas présenter une soumission;
- d) À la présentation d'une soumission qui ne répond pas aux spécifications de l'appel d'offres.

À l'exception de ce qui est spécifiquement divulgué, conformément à l'article 7 b) ci-dessus.

- 9. En plus, il n'y a pas eu de communication, d'entente ou d'arrangement avec un concurrent en ce qui concerne les détails liés à la qualité, à la quantité, aux spécifications ou à la livraison des biens ou des services visés par le présent appel d'offres, sauf ceux qui ont été spécifiquement autorisés par la Ville ou spécifiquement divulgués conformément à l'article 7 b) ci-dessus.
- 10. Les modalités de la soumission ci-jointe n'ont pas été et ne seront pas intentionnellement divulguées par le soumissionnaire, directement ou indirectement, à un concurrent avant la première des dates suivantes, soit l'heure de l'ouverture officielle des soumissions, soit lors de l'octroi du contrat, à moins d'être requis de la faire par la loi ou d'être requis de le divulguer en conformité avec l'alinéa 7 b).
- 11. Le soumissionnaire déclare qu'à sa connaissance et après les vérifications sérieuses, aucune tentative d'influence, de manœuvre d'influence ou de pression indue ou tentative d'obtenir de l'information relative à un appel d'offres auprès du comité de sélection n'a été effectuée à aucun moment par lui, un de ses employés, dirigeant, administrateur ou actionnaire, et ce, dans le cas où un tel comité est chargé d'étudier sa soumission.

12. Le soumissionnaire déclare (cocher l'une ou l'autre des déclarations suivantes) :

- a) Qu'il n'a, en aucun moment dans les 6 mois précédant le processus d'appel d'offres, effectué directement ou indirectement des communications d'influence au sens du règlement sur la gestion contractuelle ou des activités de lobbyisme au sens de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (L.R.Q., c. T-11.011) auprès des membres du conseil, dirigeants et employés de la municipalité pour quelque motif que ce soit.
- b) Qu'il a, dans les 6 mois précédant le processus d'appel d'offres, effectué directement ou indirectement des communications d'influence au sens du règlement sur la gestion contractuelle ou des activités de lobbyisme au sens de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (L.R.Q., c. T-11.011) auprès des membres du conseil, dirigeants et employés de la Ville suivants :

---

---

---

Pour les motifs suivants :

---

---

---

13. Le soumissionnaire déclare (cocher l'une ou l'autre des déclarations suivantes) :

- a) Qu'il n'est pas un lobbyiste enregistré au registre des lobbyistes, instauré en vertu de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et l'éthique en matière de lobbyisme (L.R.Q., c. T-11.011)

14. Le soumissionnaire déclare (cocher l'une ou l'autre des déclarations suivantes) :

- a) Qu'il n'a personnellement, ni aucun de ses administrateurs, actionnaires ou dirigeants, de liens familiaux, financières, d'affaires ou d'autres liens susceptibles de créer une apparence de conflit d'intérêts, directement ou indirectement, avec un ou des membres du conseil, un ou des dirigeants ou un ou des employés de la Ville.
- b) Qu'il a personnellement ou par le biais de ses administrateurs, actionnaires ou dirigeants, des liens familiaux, financiers ou autres liens susceptibles de créer une apparence de conflit d'intérêts, directement ou indirectement, avec les membres du conseil, les dirigeants et/ou un ou employés suivants de la Ville :

Noms	Nature du lien ou de l'intérêt
_____	_____
_____	_____
_____	_____

\_\_\_\_\_  
(Nom de la personne autorisée par le soumissionnaire)

\_\_\_\_\_  
(Titre)

\_\_\_\_\_  
(Signature)

\_\_\_\_\_  
(Date)

Assermenté(e) devant moi à \_\_\_\_\_

ce \_\_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Commissaire à l'assermentation pour la province  
de Québec

## ANNEXE II

### Déclaration d'intérêt d'un employé et d'un dirigeant de la Ville

#### SECTION 1

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, en ma qualité de \_\_\_\_\_ de la Ville de Montmagny, déclare ce qui suit et certifie que ces déclarations sont vraies et complètes à tous les égards :

J'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration.

1. Je fais la présente déclaration en raison de mes fonctions qui font en sorte que je suis susceptible de participer au déroulement ou à la préparation nécessaire d'un processus d'appel d'offres ou à l'octroi d'un contrat de gré à gré pour la Ville.
2. Je sais que je peux faire l'objet de sanctions en vertu du règlement sur la gestion contractuelle si les déclarations contenues à la présente déclaration ne sont pas vraies ou complètes à tous les égards.
3. Je m'engage à faire preuve d'une discrétion absolue et à conserver la confidentialité des informations portées à ma connaissance dans le cadre de tout processus d'appel d'offres ou d'octroi de contrat et ce, même avant ou après lesdits processus.
4. Je m'engage également à m'abstenir, en tout temps, de divulguer le nom des soumissionnaires potentiels ou avérés, tant que lesdites soumissions n'ont pas été ouvertes.
5. Je m'engage, dans le cadre de tout processus d'appel d'offres ou d'octroi de contrat, et ce, même avant ou après lesdits processus, à ne jamais commettre, en toute connaissance de cause, des actes ou omissions ayant pour effet de favoriser un fournisseur ou un soumissionnaire en particulier, notamment lors de la rédaction de documents d'appel d'offres.
6. Je possède des liens familiaux, des intérêts pécuniaires ou des liens d'affaires avec les personnes morales, sociétés ou entreprises suivantes susceptibles d'être ou qui sont déjà soumissionnaires ou fournisseurs de la Ville :

1. \_\_\_\_\_
2. \_\_\_\_\_
3. \_\_\_\_\_
4. \_\_\_\_\_
5. \_\_\_\_\_
6. \_\_\_\_\_

7. Dans le cas où ma participation au déroulement et à la préparation du processus d'appel d'offres ou à l'octroi du contrat de gré à gré serait nécessaire, je déclare (cocher l'une ou l'autre des déclarations suivantes) :

- a) Que ma participation à un processus d'appel d'offres ou à l'octroi de contrat pour la Ville n'a pas pour effet de créer une potentielle situation de conflit d'intérêt
- b) Que ma participation à un processus d'appel d'offres ou à l'octroi du contrat pour la Ville est susceptible de créer les situations de conflit d'intérêt suivantes :

Description du conflit d'intérêt potentiel :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(Nom et signature du dirigeant ou employé)

\_\_\_\_\_  
(Date)

## ANNEXE III

### Formulaire d'analyse pour le choix d'un mode de passation

BESOIN DE LA MUNICIPALITÉ	
Objet du contrat :	
Objectifs particuliers (économies souhaitées, qualité, environnement, etc.) :	
Valeur estimée de la dépense (incluant les options de renouvellement) :	Durée du contrat :

MARCHÉ VISÉ	
Région visée :	Nombre d'entreprises connues :
Est-ce que la participation de toutes les entreprises connues est souhaitable ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Sinon justifiez :	
Autres informations pertinentes :	

MODE DE PASSATION CHOISI	
Gré à gré <input type="checkbox"/>	Appel d'offres public <input type="checkbox"/>
Demande de prix <input type="checkbox"/>	Appel d'offres sur invitation <input type="checkbox"/>
Dans le cadre d'un contrat passé de gré à gré, les mesures du Règlement sur la gestion contractuelle pour favoriser la rotation ont-elles été considérées?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si oui, quelles sont les mesures concernées ?	
Sinon, pour quelle raison la rotation n'est-elle pas envisageable ?	

SIGNATURE DE LA PERSONNE RESPONSABLE		
Service requérant : _____		
Prénom et nom	Signature	Date